



DEPARTEMENT DES LANDES

COMMUNE DE TARTAS

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 17/11/2016

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 novembre 2016**

--- o0o ---

L'an deux mille seize, le vingt-trois novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES (a procuration pour M. BRUEY), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme DARGELOSSE (a procuration pour Mme BRUGAT), M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme ULMANN, M. GAILLARDET (a procuration pour M. DUCASSE), Mme CHAPUIS, M. DUBUN, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mmes THIEBLIN, DAUGREILH.

Etaient excusés : Mme BRUGAT (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), MM. DUCASSE (a donné procuration à M. GAILLARDET), BRUEY (a donné procuration à M. BROQUERES), Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), MM. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance F

Délibération n°19B

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Création de postes au sein des services municipaux – emplois temporaires (accroissement temporaire d'activité).

M. le Maire présente le projet :

Dans le cadre de la continuité de différentes missions, il est proposé à notre assemblée de créer des postes – emplois temporaires - au tableau des effectifs de la commune :

Deux emplois temporaires à temps non complet à raison de 20H semaine d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, catégorie C, à compter du 1^{er} décembre 2016, pour une durée de un mois.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

.../...



A l'unanimité

DONNE un avis favorable.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES